Avis aux porteurs de parts



FERMETURE DU PORTEFEUILLE FNB AVISÉ DE REVENU FIXE

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, désire vous informer de la fermeture du Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe (ci-après le « Portefeuille »).

Le gestionnaire améliore continuellement son offre de produits afin qu'elle réponde aux besoins des investisseurs et qu'elle soit adaptée à la réalité des marchés financiers.

Considérant la faible valeur des encours et le nombre restreint de porteurs de parts, le gestionnaire a décidé de fermer le Portefeuille.

Il est prévu que le Portefeuille cessera ses opérations le ou vers le 12 septembre 2024 (la « date de fermeture »). Nous vous invitons à communiquer avec votre représentant avant cette date afin d'examiner avec lui les options qui s'offrent à vous :

- 1. Vous pouvez opter pour un de nos Fonds Desjardins ou une autre de nos solutions de placement.
- 2. Vous pouvez procéder au rachat de vos parts du Portefeuille avant la date de fermeture.

Si vous détenez toujours des parts du Portefeuille à la date de fermeture, le gestionnaire appliquera les mesures suivantes :

- a) Pour les comptes non enregistrés : le gestionnaire procédera au rachat de vos parts et vous émettra un chèque, d'un montant équivalent au produit du rachat de vos parts;
- b) Pour les comptes enregistrés : le gestionnaire substituera aux parts du Portefeuille que vous détenez, des parts du Fonds Desjardins Marché monétaire, selon les paramètres prévus à l'Annexe, afin d'éviter un retrait de votre régime enregistré et les impacts fiscaux qui pourraient en résulter.

De plus, veuillez noter qu'une distribution spéciale composée de revenus et des gains en capital pourrait être versée préalablement à la date de fermeture.

AUCUNS FRAIS D'OPÉRATIONS

Le gestionnaire renonce à percevoir tous frais d'acquisition, frais de substitution ou frais de rachat liés au rachat ou à la substitution des parts du Portefeuille à la date de fermeture.

SUSPENSION DE LA VENTE DES PARTS DU PORTEFEUILLE

Depuis le 26 avril 2024, le gestionnaire a fermé le Portefeuille à tout nouvel investisseur et a suspendu tout investissement additionnel dans les parts du Portefeuille, à l'exception des investissements par versements périodiques.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

INCIDENCES FISCALES

a) Pour les comptes non enregistrés

Au moment du rachat de vos parts, vous réaliserez un gain en capital si le produit du rachat par part est plus élevé que le prix de base rajusté de cette part. Vous subirez une perte en capital si le produit du rachat par part est moins élevé que le prix de base rajusté de cette part. Ce gain ou cette perte en capital devra être pris en compte lors de la production de votre déclaration fiscale.

b) Pour les comptes enregistrés

La substitution de vos parts n'engendrera aucun impact fiscal puisque vos parts sont détenues dans un régime enregistré. Les gains ou les pertes en capital que vous réaliserez lors de la substitution ne seront pas assujettis à l'impôt sur le revenu.

Le présent sommaire est de nature générale seulement et ne fait pas état de toutes les incidences fiscales possibles. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal au sujet de votre situation personnelle.

DES QUESTIONS?

Vous pouvez communiquer avec votre représentant ou joindre le service à la clientèle des Fonds Desjardins au 514 286-3499 ou au 1 866 666-1280, les lundis et mardis de 8 h à 18 h (HE), les mercredis et jeudis de 8 h à 19 h (HE) et les vendredis de 8 h à 17 h (HE).

Si vous ne détenez plus de parts du Portefeuille, veuillez ignorer cet avis.

En date du 10 juillet 2024

DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC. GESTIONNAIRE DES FONDS DESJARDINS

Desjardins^{MD}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos ainsi que la marque SociéTerre^{MD} sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec employées sous licence.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

ANNEXE – POUR LES PARTS DU PORTEFEUILLE DÉTENUES DANS UN COMPTE ENREGISTRÉ – PARAMÈTRES DE SUBSTITUTION

	AVANT		APRÈS
	Vous détenez des parts du Portefeuille FNB Avisé de Revenu fixe		Vous détiendrez des parts du Fonds Desjardins Marché monétaire
	Catégories de parts I, C et F		
Distributions mensuelles	S.O.	→	Distributions mensuelles des revenus
Distributions trimestrielles	Distributions trimestrielles des revenus	→	s.o.
Distributions annuelles	Distribution annuelle des gains en capital	→	Distribution annuelle des gains en capital
Ratio de frais de gestion (« RFG ») avant taxes	Parts de catégories I : S/O* Parts de catégorie C : 1,14 % Parts de catégorie F : 0,52 %	→	Parts de catégories I : S/O* Parts de catégorie C : 1,09 % Parts de catégorie F : 0,56 %

^{*}Chaque investisseur négocie les frais de gestion directement avec le gestionnaire.

Vos instructions de versements périodiques seront reconduites pour les parts du Fonds Desjardins Marché monétaire, au même montant et à la même fréquence, le cas échéant.

INFORMATIONS SUR LE FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE

Pour plus de renseignements, si vous détenez des parts dans un compte enregistré, vous trouverez ci-joint l'Aperçu du fonds du Fonds Desjardins Marché monétaire

Vous pouvez visiter le www.fondsdesjardins.com pour obtenir le prospectus du Fonds Desjardins Marché monétaire.

Vous pouvez également consulter le site Web <u>www.fondsdesjardins.com</u> ou communiquer avec votre représentant pour obtenir plus d'information.